

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE DE LA CREUSE

C.M.P.P. DE LA CREUSE

RAPPORT D'ACTIVITE [QUANTITATIF ET QUALITATIF] 2016



Association Gestionnaire :
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse
16, Avenue Pierre Mendès France
siege@lespep23.org – 05 55 51 02 14
www.lespep23.org

Les données transmises dans ce rapport sont extraites du logiciel de gestion GECKOS.

Cependant, il est à préciser que pour l'année 2016, un retraitement des données a été nécessaire pour répondre précisément aux indicateurs.

Une formation prévue en mars 2017 devra permettre à l'ensemble de l'équipe une utilisation optimale du logiciel, afin de faire coïncider nos indicateurs avec les indicateurs demandés par le rapport quantitatif.

Des références sont faites entre la partie quantitative et la partie qualitative. Les données quantitatives extraites du tableau de bord sont signalées dans la partie qualitative de la sorte : (CXXX).

Rapport d'activité du CMPP :	CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE DE LA CREUSE	Année:	2016
-------------------------------------	--	---------------	-------------

Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document	GOUNY Clémentine	Fonction	Directrice administrative
N° téléphone	05 55 52 55 40	Mail	cmpp@lespep23.org

A - Identification et données générales sur le CMPP

A. I - Identification du CMPP

A. I.1 - Nom de la structure	CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE DE LA CREUSE		
Raison sociale du gestionnaire	Association Départementale des Pupilles de l' Enseignement Public de la Creuse		
Statut du CMPP	Organisme privé à but non lucratif	Convention collective	CCNT 1966
Date de l'arrêté d'autorisation	01/05/1970	Date d'ouverture	01/12/1968
Adresse du site principal (N°, rue, complément)	16 avenue Pierre Mendès		
Code Postal	23 000	Nom de Commune	GUERET
N° téléphone	05 55 52 55 40	Mail	cmpp@lespep23.org
Nom de l'éditeur et du logiciel de gestion de l'activité	M. PECHAIRE Didier - INFORMATIQUE SERVICE		

A. I.2 Dispositifs et organisations spécifiques (remplir une ou plusieurs cases avec les menus déroulants; si autres dispositifs préciser ci-dessous)			
Si autres dispositifs (préciser)			
Si dispositifs en projet (préciser)			

A. I.3 Agrément âge	Age minimum	Age maximum
Agrément pour âge minimum / âge maximum	0	19

A. II - Description du CMPP et des antennes (si les antennes ont un fonctionnement indépendant faire un rapport d'activité séparé)

Sites géographiques du CMPP (site principal + antennes) : s'il y a plus de 4 sites il est possible de continuer les tableaux à droite mais pas de rajouter des lignes

A. II.1 Site principal et antennes	Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
N° Finess du site principal et le cas échéant des antennes	230781726	230781734	230781742	
Nom de la commune d'implantation	GUERET	AUBUSSON	LA SOUTERRAINE	
Code postal de la commune d'implantation	23 000	23 200	23 300	
Année d'ouverture	1968	1970	1972	
Nombre annuel de jours d'ouverture par site	212	212	212	
Nombre annuel de semaines complètes de fermeture	6	6	6	
File active par site sans double compte (ne pas compter 2 fois les enfants qui sont reçus sur 2 sites)	322	159	200	
Nombre total d'actes par site	5 015	2 535	3 016	

A. II.2 Continuité de l'accueil du public	Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire	41,50	44,50	43,75	
Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h ou le samedi par semaine (en moyenne)	3,50	8,25	5,50	
Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine ordinaire (en moyenne)	39,50	35,00	35,00	

A. II.3 Continuité de la réponse par répondeur ou par messagerie	Durant les soirs et week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été
Les usagers ont-ils la possibilité de laisser un message au CMPP (enregistreur, mail ou SMS et réponse par le CMPP dans un délai maximum d'une semaine (ou 15 jours durant les congés))	Oui	Oui	Non
Le CMPP a-t-il mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise pour les enfants qu'il suit?	Non	Non	Non
Le CMPP diffuse-t-il sur son répondeur un message indiquant que faire et qui contacter (CMPP ou partenaires) en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP	Non	Non	Non

Partie A - Inscrire ci-dessous vos commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

A. II.2 Continuité de l'accueil du public : en fonction des disponibilités du public accueilli (les parents), des rendez-vous peuvent être proposés en fin de journée.

B - Activité de l'année N

B. I - Activité pour l'ensemble des enfants de la file active sur la totalité de l'année

B. I.1 Nombre d'enfants de la file active et mobilité	Nombre	Taux / file active
Nombre total d'enfants de la file active	681	100,0%
<u>dont</u> nombre d'enfants reçus pour la 1ère fois	213	31,3%
Nombre total d'enfants sortis dans l'année	165	24,2%
- <u>dont</u> nombre d'enfants sortis pendant ou après un diagnostic	63	9,3%
- <u>dont</u> nombre d'enfants sortis pendant ou après une période de traitement	102	15,0%

B. I.2 Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année 2015 (plusieurs réponses possibles par enfant)	Nombre	Taux / file active
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un diagnostic	346	50,8%
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un traitement	456	67,0%
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP financés par le CMPP	5	0,7%
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP non financés par le CMPP	1	0,1%

Facultatif: vous pouvez saisir ci-dessous des informations sur les prises en charge complémentaires: quels professionnels, motif, mode de financement...

B I 3 Nombre total d'enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse effectuée dans l'année	Nombre	Taux / file active
Nombre total d'enfants ayant bénéficié d'au moins une synthèse	420	61,7%
Nombre total de synthèses individuelles effectuées	640	

B. II - Nombre d'interventions des professionnels du CMPP auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents

B II 1 Nombre total de séances et d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents au CMPP ou sites du CMPP et absentéisme	Nombre	Nombre par enfant de la file active
Nombre total de séances réalisées	10 119	14,9
Nombre <u>total</u> d'actes réalisés	10 566	15,5
Nombre d'actes programmés non réalisés pqc l'enfant était absent	2 028	3,0
Taux d'absentéisme	16,1%	

Le taux d'absentéisme est calculé en actes

B II 2 Nombre d'actes réalisés par les professionnels du CMPP avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	Nombre	Nombre par enfant de la file active
Nombre d'actes réalisés à domicile	11	0,0
Nombre d'actes en milieu scolaire hors réunions ESS, EE	0	
Nombre d'actes dans le cadre de l'ESS ou Equipe Educative	115	0,2
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux*	0	
Total actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	126	0,2
*Si autres lieux : précisez (4 réponses possibles)		

B I 3 Nombre d'interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins	362	0	30
Psychologue	3 534	137	499
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0	0
Personnel de rééducation	2 693	98	138
<i>dont orthophoniste</i>	2 474	98	119
<i>dont psychomotricien</i>	219	0	19
Enseignant spécialisé et psychopédagogue	2 170	76	72
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	1 936	41	54
Autre personnel éducatif (éducateur...)	0	0	0
Assistant social	0	0	381
Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP...)	0	0	0
Total	8 759	311	1 120

B. III - Nombre d'interventions des professionnels du CMPP consacrées à la coordination, à la prévention, au partenariat et à la formation

B III 1 Nombre d'heures de réunions de l'équipe du CMPP réalisées par an y compris les réunions à propos du suivi d'un enfant	Nombre d'heures de réunions organisées /an
Nombre de réunions internes par an	7
Nombre de réunions avec des partenaires extérieurs par an	

Compter le nombre de réunions sans multiplier par le nombre de participants

B III 2 Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CMPP au cours de l'année	Nombre de jours	Nombre de jours / ETP
Nombre de jours consacrés à la formation financées dans le PFA	16,0	0,7
Nombre de jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études (hors PFA)	1,0	0,0

ETP tous professionnels du CMPP confondus

B III 3 Nombre de jours d'interventions consacrés à l'information et à la formation des partenaires et du public au cours de l'année	Nombre de jours
Nombre de jours d'interventions des professionnels du CMPP en colloque, journées d'études ou formation ou information	0,0
<i>dont nombre de jours auprès des partenaires de l'EN</i>	0,0

B IV - Partenariat

B IV Partenariats et liens de collaboration (réponses OUI / NON)	Partenariat formalisé	Partenariat non formalisé	Pas de partenariat
Education Nationale, établissements scolaires	Oui		
Médecine scolaire	Non	Oui	
CMP, CATTP et secteur pédo-psychiatrique	Non	Oui	
Autre psychiatrie hospitalière	Non	Oui	
Psychiatrie libérale	Non	Non	Pas de partenariat
Médecine hospitalière	Non	Oui	
Professionnels de santé libéraux et paramédicaux	Non	Oui	
Réseaux de santé	Non	Oui	
Réseaux CMPP	Oui		
Autre ESMS (CAMSP, IME, ITEP, SESSAD...)	Oui		
MDPH	Non	Oui	
Protection de l'enfance : ASE, AEMO, services judiciaires)	Non	Oui	
PMI	Non	Oui	
Crèche, haltes garderies	Non	Non	Pas de partenariat
Equipes de niveau III (CRA, autres centres de ressources...)	Non	Oui	
Actions politique de la ville, PRE....	Non	Oui	
Autres	Non	Non	Pas de partenariat

Partie B - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

B II 1: "Nb d'actes programmés non réalisés pqc l'enfant était absent": certains actes sont reprogrammés et/ou les temps d'actes non réalisés sont utilisés pour une autre activité (contact, échanges...). B II 3: Concernant la comptabilisation des interventions, les interventions de type "synthèse" sont uniquement comptabilisées sur la ligne Pédopsychiatre.

C - Description des enfants présents : en cours d'accompagnement au 31 décembre de l'année N, sans tenir compte de la présence ce jour là mais de la situation du dossier qui doit être actif (soit file active moins les enfants sortis en cours d'année)

C. I - Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

C I 1 Nombre d'enfants selon la dernière modalité d'accompagnement	Effectif	Taux
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre	516	100%
dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année	0	
dont nombre enfants avec diagnostic en cours	162	31%
dont nombre d'enfants en cours de traitement	354	69%
Contrôle somme	516	100%

C I 2 Nombre d'enfants en cours de traitement selon la fréquence des interventions de son projet de soins et accompagnement (en moyenne)	Nombre d'enfants selon la fréquence des RV	Pourcentage selon fréquence des RV
3 RV par semaine ou plus	10	2,8%
2 à moins de 3 RV par semaine	57	16,1%
1 à moins de 2 RV par semaine	150	42,4%
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine	28	7,9%
1 RV par mois ou moins	109	30,8%
Contrôle somme	354	100,0%

C. II - Caractéristiques des enfants présents

C II 1 Nombre d'enfants présents selon l'âge et le sexe	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans	0		0	
[3 à 5 ans]	7	1,4%	13	2,5%
[6 à 10 ans]	102	19,8%	196	38,0%
[11 à 15 ans]	66	12,8%	113	21,9%
[16 à 17 ans]	6	1,2%	8	1,6%
[18 ans ou plus]	2	0,4%	3	0,6%
Contrôle somme	183	35,5%	333	64,5%

C II 2 Age moyen des enfants présents	9,00
---------------------------------------	------

C II 3 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CFTMEA	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	0			
1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (1.00 à 1.09)	1	0,2%		
2 Troubles névrotiques	273	52,9%		
3 Pathologies limites	41	7,9%		
4 Troubles réactionnels	17	3,3%		
0 Variations de la normale	0			
5 Déficiences mentales	0			
6 Troubles du développement et des fonctions instrumentales	42	8,1%		
7 Troubles des conduites et du comportement	6	1,2%		
8 Troubles à expression somatique	1	0,2%		
9 Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion	5	1,0%		
Aucun de ces troubles	0			
Pas de diagnostic	130	25,2%		
Contrôle somme	516	100,0%		

C II 4 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
F0 Troubles mentaux organiques				
(F10-F19) Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives				
(F20-F29) Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants				
(F30-F39) Troubles de l'humeur (affectifs)				
(F40-F48) Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes				
(F50-F59) Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques				
(F60 à F69) Troubles de la personnalité				
(F70-F79) Retard mental				
(F80-F89 sauf F84) Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme				
(F84) Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (F84.0 à F84.9)				
(F90-F98) Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence				
Aucun de ces troubles				
Pas de diagnostic				
Contrôle somme				

C. II 5 Nombre d'enfants en cours de traitement concernés par les facteurs et conditions d'environnement suivants (plusieurs réponses possibles) CFTMEA axe II - 2	Effectif en cours de traitement	Pourcentage
20 - Pas de facteurs d'environnement à retenir	76	21,47%
21 - Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérées dans la famille	23	6,50%
22 - Carences affectives, éducatives, culturelles	34	9,60%
23 - Mauvais traitements et négligences graves	6	1,69%
24 - Evénement entraînant la rupture des liens affectifs	60	16,95%
25 - Contexte familial particulier	169	47,74%
<i>dont 25.8 milieu socio-familial très défavorisé</i>	6	1,69%
28 - Autre	12	3,39%
29 - Pas de réponse par défaut d'information	135	38,14%
Nombre total d'enfants concernés par au moins un facteur (sans double compte)	305	86,16%

C. II 6 Nombre d'enfants présents ayant un dossier MDPH ou des mesures de protection	Nombre	Pourcentage
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert	49	9,5%
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>		
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection judiciaire)		
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>	14	2,7%
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>		
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>	58	11,2%
<i>dont nombre de mesures PJJ</i>		

C. II 7 Nombre d'enfants ayant un dossier MDPH ouvert selon la situation de handicap (déficience principale et associée)	Effectif selon déficience principale	Pourcentage	Effectif selon déficience associée
Déficience intellectuelle ou cognitive			
<i>dont déficience cognitive sans retard mental; troubles des acquisitions et des apprentissages</i>			
Déficience psychique			
<i>dont troubles du comportement</i>			
<i>dont déficience des fonctions psychomotrices</i>			
Déficience ou troubles du langage			
Déficience auditive			
Déficience visuelle			
Déficience motrice			
Polyhandicap, plurihandicap			
Autres déficiences (viscérale...)			
Aucune déficience avérée à ce jour			
Pas d'information	49	100,00%	
Contrôle somme	49	100,00%	

C III - Délai d'accueil au CMPP

C III Nombre d'enfants en attente de RV ou de soins en décembre	Effectif
Nombre d'enfants en attente d'un premier rendez-vous (attente entre 1er contact et 1er RV)	28
Nombre d'enfants en attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	163

Partie C - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

Ligne 243: correspond au nombre d'enfants en attente entre le 1er rendez-vous d'accueil et le premier examen (bilan).

D - Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année et délai d'attente

D I Nombre d'enfants entrés au CMPP au cours de l'année selon qui a conseillé ou adressé vers le CMPP	Effectif	Pourcentage
Accès direct (parents, amis...)	27	12,7%
Education nationale	0	
<i>* dont enseignants, CPO, CPE...</i>	89	41,8%
<i>* dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière</i>	14	6,6%
<i>* dont médecin de l'éducation nationale</i>	6	2,8%
Crèches et dispositifs petite enfance (haltes garderies...)	0	
PMI	0	
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique	0	
Psychiatrie libérale	0	
Médecine hospitalière hors psychiatrie	0	
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	15	7,0%
Autre CMPP	0	
CAMSP	0	
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)	26	12,2%
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)	22	10,3%
Juge ou services judiciaires	3	1,4%
MDPH et enseignant référent de scolarité	0	
Autre*	11	5,2%
Total	213	100,0%
* si autre, préciser		

D II Nombre d'enfants entrés dans l'année, selon le délai entre la demande de RV et le 1er RV et éventuellement entre le 1er RV et le début du bilan ou des soins (calculer les délais à partir des dates inscrites dans le logiciel)	Nombre d'enfants selon l'attente entre la demande de RV et le 1er RV	Pourcentage	Nombre d'enfants selon l'attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	Pourcentage
Moins de 15 jours	56	26,3%	0	
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois	18	8,5%	0	
Entre 1 mois et moins de 3 mois	96	45,1%	2	0,9%
Entre 3 mois et moins de 6 mois	32	15,0%	8	3,8%
Entre 6 mois et moins de 12 mois	11	5,2%	19	8,9%
12 mois ou plus	0		0	

E - Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année

E I Nombre total d'enfants entrés dans l'année par âge au premier acte	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans	0		0	
[3 à 5 ans]	13	6,1%	22	10,3%
[6 à 10 ans]	52	24,4%	82	38,5%
[11 à 15 ans]	11	5,2%	30	14,1%
[16 à 17 ans]	1	0,5%	2	0,9%
18 ans ou plus	0		0	
Total	77	36,2%	136	63,8%

E II Mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage	dont effectif scolarisé avec AVS ou EVS	Pourcentage
Scolarisation en classe ordinaire	206	96,7%		
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)	0			
Scolarisation en ULIS	2	0,9%		
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée	2	0,9%		
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	1	0,5%		
Autre mode de scolarisation (CNED....)	0			
Mode de scolarisation inconnu	2	0,9%		
Total	213	100,0%		

E III Domiciliation et trajets des enfants entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage
Nombre d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	153	71,8%
Nombre d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	60	28,2%
Nombre d'enfants avec un temps de trajet non connu	0	
Total	213	100,0%
<i>Dont domiciliation hors département ou région</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage</i>
Nombre d'enfants domiciliés dans un autre département de la même région	20	9,4%
Nombre d'enfants domiciliés dans une autre région (ou pays)	0	

E IV Modes de transport des enfants entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage
Nombre d'enfants accompagnés par un transport prescrit par le CMPP	18	8,5%
Nombre d'enfants accompagnés par un transport financé par le CMPP	9	4,2%

Partie D-E - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

E III Domiciliation et trajets des enfants entrés dans l'année: prise en compte du lieu de domicile sachant que pour certains enfants les trajets ont lieu "école-CMPP" et que ces trajets sont plus courts que les trajets "domicile-CMPP".

F - Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

F I Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge au dernier acte	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< à 3 ans	0		0	
[3 à 5 ans]	4	2,4%	3	1,8%
[6 à 10 ans]	32	19,4%	41	24,8%
[11 à 15 ans]	30	18,2%	44	26,7%
[16 à 17 ans]	4	2,4%	4	2,4%
18 ans ou plus	1	0,6%	2	1,2%
Total	71	43,0%	94	57,0%

F II Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée d'accompagnement ou soin en continu (1er acte au dernier acte)	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	65	39,4%
[1 an]	43	26,1%
[2 ans]	18	10,9%
[3 à 5 ans]	33	20,0%
[6 ans ou +]	6	3,6%
Total	165	100,0%

F III Motif de sortie du CMPP	Effectif	Pourcentage
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)	113	68,5%
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu	38	23,0%
Autre	14	8,5%
Total	165	100,0%

F IV Pour les fins d'accompagnement ou autres départs concertés avec le CMPP : parcours envisagé après le CMPP	Effectif	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social	105	92,9%
Suivi libéral	2	1,8%
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)	1	0,9%
CMP / CATT	4	3,5%
Hôpital de jour	1	0,9%
Autre secteur sanitaire	0	
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)	0	
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	0	
Maison des ados ou autres dispositifs	0	
Suivi PMI	0	
Autre orientation*	0	
Total	113	100,0%
* Autre, préciser dans les cases en saisie libre		

F 5 Nombre d'enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)	Nombre d'enfants	Taux
Nombre d'enfants en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale	2	0,4%
dont nombre d'enfants ayant une notification CDAPH non réalisée pour une structure sanitaire ou médico-sociale	2	0,4%

Partie F - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

G- Ressources humaines internes

G Tableau des effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus et non pourvus (année N)	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2015
Directeur EN / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,29	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,66	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	0,43	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,00	0,00	0,00
Psychomotricien	1,59	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	5,25	0,00	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	3,50	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,00	0,00	0,00
Assistant de service social	2,24	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	3,69	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	1,74	0,00	0,00
Agents des services généraux	1,00	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
Total	23		
* autre : inscrire les professions dans les cases en saisie libre			

PartieG - Commentaires sur la disponibilité et la qualité des données

Autres agents administratifs et comptabilité: secrétaire de direction - cadre de gestion - secrétaire comptable

Rapport Qualitatif

Sommaire

A.	Identification et données générales sur le CMPP	1
A.1	Contexte législatif	1
A.2	Données générales sur le CMPP de la Creuse	4
B.	Activité de l'année 2016	4
B.1	La file active	4
B.2	Le nombre de séances / le nombre d'actes	5
B.3	La nature des actes	6
C.	Description des enfants présents au 31 décembre 2016	7
C.1	Répartition des enfants selon le sexe et l'âge	7
C.2	Répartition des enfants selon le diagnostic	8
C.3	Enfants présents avec un dossier MDPH	9
D.	Caractéristiques des enfants entrés en 2016	9
D.1	Répartition par âge des enfants et adolescents à l'inscription	9
D.2	Mode de scolarisation	10
D.3	Domiciliation et trajets	10
E.	Procédure d'accueil des enfants entrés en 2016	10
E.1	La procédure d'accueil	10
E.2	Les délais d'attente à l'accueil	11
F.	Enfants sortis et fluidité des parcours	12
F.1	Enfants sortis dans l'année	12
F.2	Fluidité des parcours à la sortie	13
G.	Ressources humaines internes	13
G.1	Le plateau technique	13
G.2	La formation continue en 2016	14
G.3	Le travail institutionnel	15
H.	Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population	17
I.	Compte-rendu d'exécution budgétaire	19
J.	Autres éléments utiles à la compréhension de l'activité du CMPP, données de contexte	19

A. Identification et données générales sur le CMPP

A.1 Contexte législatif

Les textes qui définissent les missions et le fonctionnement du CMPP :

- **Les annexes XXXII, ajoutées par le décret no 63-146 du 18 février 1963 au décret n° 56-284 du 9 mars 1956 et qui définissent les « Conditions techniques d'agrément des Centres Medico-Psycho-Pedagogiques de cure ambulatoire ».**

On y lit en particulier : « *Les centres medico-psycho-pedagogiques pratiquent le diagnostic et le traitement des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale.*

Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultations ambulatoires sans hospitalisation du malade.

Ils sont toujours mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social ».

La référence à « *l'inadaptation* » rend bien compte de la perception essentiellement défectologique qui dominait dans les années 60 à propos des enfants en difficulté et handicapés.

Ce terme désuet est à proscrire aujourd'hui, et la loi du 11 février 2005 affirme clairement que ce n'est plus seulement la personne qui doit faire l'effort de « s'adapter » et que c'est dans son environnement qu'il faut identifier les facteurs qui vont limiter son efficacité, afin de pouvoir les contrôler, dans une approche fondée sur les principes d'accessibilité et de compensation.

Ces réserves faites, on a dans cet extrait une description claire du cadre général de fonctionnement du CMPP :

- concernant le public reçu : jeunes présentant des difficultés d'origine et d'expression neuro-psycho-comportementale,
 - concernant la méthode thérapeutique: consultations ambulatoires, approche pluridisciplinaire,
 - concernant les objectifs thérapeutiques: améliorer l'état psycho-comportemental de l'enfant avec l'appui de ses environnements habituels (famille, école).
- **La circulaire n° 35 bis SS du 16 avril 1964 qui décrit le « Fonctionnement général et (le) financement des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques »**

On relève dans ce texte : « *Le souci de la santé mentale de la population exige la mise en place de dispositifs propres à assurer la prophylaxie, le dépistage, le diagnostic et le traitement de certains troubles neuropsychiques et troubles du comportement qui compromettent franchement l'adaptation de l'individu au milieu qui l'environne, ou, s'il s'agit d'un enfant, ses chances de bonne insertion dans l'entourage familial, professionnel et social.*

Le cas des enfants est, en effet, particulier car les difficultés, même bénignes, qu'ils rencontrent sont susceptibles en s'aggravant de provoquer à l'âge adulte des comportements véritablement délictuels ou pathologiques. En outre, l'efficacité du dépistage et du traitement dépend de sa précocité, par conséquent, de la mise à la disposition des jeunes et de leurs parents d'organismes spécialisés animés par un personnel particulièrement informé des troubles de l'enfance et de l'adolescence.

Tel est l'objet des centres médico-psycho-pédagogiques dont l'activité est double : au dépistage des troubles assurés par les centres, comme par les dispensaires d'hygiène mentale, s'ajoute la mise en œuvre de soins et de traitements appropriés ».

C'est ici le souci de prévention qui est affirmé, avec rappel de l'intérêt de la précocité de l'intervention et de la double mission assignée aux CMPP : le dépistage (prévention secondaire) et le soin (prévention tertiaire). Notons également qu'est signalé un lien de « parenté », eu égard à la proximité des missions, avec les structures telles que les dispensaires d'hygiène mentale, relevant du secteur pédopsychiatrique.

- **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, « rénovant l'action sociale et médico-sociale »** et les textes réglementaires qui en sont issus et qui précisent les différentes modalités de l'exercice du droit des usagers.

Ces prescriptions législatives et réglementaires sont codifiées dans le Code de l'action Sociale et des Familles (C.A.S.F.), avec en particulier les articles L 311-3 à L 311-11 ainsi que les articles D 311-0-1, D 311-0-2, R 311-1 à R 311-2 et D 311-3 à D 311-38.

Cette loi qui rénove l'action sociale et médico-sociale, vingt-sept ans après la loi n°75-535 du 30 juin 1975, va énoncer les sept droits fondamentaux des usagers (article L 311-3 du CASF) et prévoir les sept nouveaux outils dédiés à l'exercice de ces droits :

1. Le livret d'accueil (article L 311-4 du CASF et circulaire du 24/03/04).
 2. La charte des droits et libertés de la personne accueillie (article L 311-4 du CASF et l'arrêté du 08/09/03).
 3. Le projet d'établissement (article L 311-8 du CASF).
 4. La personne qualifiée (articles L 311-5 et R 311-1 et R 311-2 du CASF).
 5. Le règlement de fonctionnement de l'établissement (articles L 311-7 et R 311-33 à R 311-37 du CASF).
 6. Le conseil de la vie sociale ou autre forme de participation des usagers (articles L 311- 6 et D 311-3 à D 311-32 du CASF).
Le CMPP Creuse a choisi l'enquête de satisfaction.
 7. Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge (articles L 311-4 et D 311 du CASF).
- **La loi 2002-303 du 4 mars 2002 « relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé »** en particulier au niveau de son titre II, « Démocratie sanitaire », dans lequel sont abordées la question des droits de la personne ainsi que les conditions d'accès au dossier médical.
 - **Le décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 « relatif a la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ».**

Ce décret codifié dans le CASF (articles R 314 et suivants), encadre le fonctionnement budgétaire des CMPP (budget prévisionnel, exécution budgétaire, compte administratif).

- **La loi 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».**

Le handicap ne peut constituer un obstacle définitif à l'exercice des droits et à la participation sociale de la personne. Dès lors sont affirmés le principe d'accessibilité et le droit à compensation qui vont l'un et l'autre contribuer à permettre la réalisation du projet de vie.

Le CMPP est bien entendu concerné par ces dispositions :

- Le traitement peut en effet être un des éléments du plan personnalisé de compensation proposé à un enfant et, à ce titre, faire partie des préconisations de la C.D.A.

Les circulaires interministérielles destinées à orienter l'action des CMPP :

- **La circulaire DGS/DH n° 70 du 11 décembre 1992 : « Orientations de la politique de santé mentale en faveur des enfants et adolescents »**

On peut notamment lire : « *Les CMPP allient dans le cadre d'actions ambulatoires de prévention et d'intégration des techniques psychothérapeutiques et rééducatives qui prennent en compte l'environnement familial, scolaire et social. Ils accueillent un nombre important d'enfants et adolescents relevant du champ d'intervention de la santé mentale ; s'ils occupent une place particulière au sein du dispositif, le fonctionnement de leurs équipes trouve de nombreux points de convergence avec celui des équipes des secteurs de psychiatrie infanto juvénile. Aussi j'insiste sur la nécessité de faire participer les CMPP plus étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé mentale... ».*

- **La circulaire DAS/RV1 no 2000-434 du 24 juillet 2000 et MEN no2000-141 du 4 septembre 2000 : « Soutien aux équipes des dispositifs relais (classes et internats) par les CMPP et les CMP »**

Il y est précisé : « *Les classes relais, et plus largement les dispositifs relais, représentent une modalité temporaire de scolarisation. Elles accueillent des jeunes sous obligation scolaire en risque de déscolarisation ou en rupture de scolarité...*

Ces dispositifs s'appuient sur un partenariat actif entre l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales (conseils généraux et communes), le tissu associatif de proximité et les familles.

Certaines structures de soins en santé mentale, notamment les CMP et certains CMPP sont déjà impliqués dans ce partenariat et la présente circulaire doit contribuer au développement de ces collaborations. »

Cette circulaire se veut donc incitative, en vue d'un travail multi partenarial au service des jeunes en risque de décrochage scolaire.

- **La circulaire interministérielle DGS/SD6C, DHOS/O 2/DESCO no 2005-471 du 18 octobre 2005 relative à la « mise en œuvre d'un dispositif de partenariat entre équipes éducatives et de santé mentale pour améliorer le repérage et la prise en charge des signes de souffrance psychique des enfants et adolescents ».**

Cette circulaire a pour objectif « *de renforcer et de consolider les collaborations entre les équipes de soins spécialisées et les personnels de santé de l'éducation nationale, afin de permettre une meilleure appréciation des situations pour une plus juste orientation des élèves vers les CMP, CMPP ou autres structures de soins. »*

Ces trois circulaires ont en commun le souci de coordonner les efforts des CMPP et CMP au service des jeunes, en apportant également des outils d'observation et de réflexion aux équipes éducatives des établissements scolaires. Elles rappellent que CMPP et CMP ont des domaines de définition et d'intervention voisins et complémentaires qui demandent d'abord à être précisés.

A.2 Données générales sur le CMPP de la Creuse

Le CMPP de la Creuse est composé d'un site principal situé à Guéret, et de deux antennes avec une équipe fixe et un temps de synthèse pluridisciplinaire en présence d'un médecin pédopsychiatre sur chaque site :

CMPP de Guéret	CMPP La Souterraine	CMPP Aubusson
16, Av Pierre Mendès France 23 000 Guéret	Cité Jean Macé 23 300 La Souterraine	29, rue Jules Sandeau 23 200 Aubusson

4

Direction médicale : Dr Marie Pierre PICHON Pédopsychiatre à temps partiel.

Direction administrative: Clémentine GOUNY à temps partiel.

Il est à noter une modification de la direction administrative en cours d'année 2016, Mme GOUNY ayant pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2016.

Agrément : Le CMPP de la Creuse dispose d'un agrément pour les 0-19 ans.

Budget : Le CMPP de la Creuse dispose d'une enveloppe budgétaire pour 2016 de 1 242 206.46 € dans le cadre du CPOM¹.

B. Activité de l'année 2016

B.1 La file active²

La file active correspond au nombre d'enfants ayant pour lui-même et/ou ses parents, au moins un acte dans l'année.

File active de l'année 2016 : 681 enfants (C54)

[En 2015 : la file active était de 675]

Cette file active globale est répartie de la manière suivant sur les différents sites :

- ↪ Guéret : 322 enfants (C35)
- ↪ Aubusson : 159 enfants (D35)
- ↪ La Souterraine : 200 enfants (E35)

La file active globale est restée constante depuis l'année dernière.

Parmi les enfants de la file active 2016 :

- **346 enfants (C61) de la file active ont bénéficié d'un bilan-diagnostic pluridisciplinaire en 2016** : le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic,

¹ CPOM Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens

² File active = nombre d'enfants ayant eu pour lui-même et / ou ses parents, au moins un acte dans l'année.

d'apprécier les besoins d'accompagnement et de soins de l'enfant au sein ou en dehors du CMPP et d'élaborer un éventuel projet de soin.

- **456 enfants (C62) de la file active ont bénéficié d'un traitement en 2016** : la phase de traitement est déclenchée dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier.

B.2 Le nombre de séances / le nombre d'actes

↳ Le nombre de séances

Le terme de « séance » s'entend ici « du déplacement que le mineur, convoqué à cet effet, fait au centre. Au cours d'une seule « séance » le mineur peut être examiné par un ou plusieurs membres de l'équipe. [...] Le mineur examiné au cours de la « séance » peut être accompagné ou non par une personne de son entourage familial ou scolaire, convoqué par un membre de l'équipe du centre. »³

En 2016 : 10 119 séances (C75) ont été réalisées

En 2015 : 10 288 séances avaient été réalisées

[Rappel : 9 826 séances doivent être réalisées dans l'année dans le cadre du CPOM]

L'année 2016 est donc marquée par un nombre de séances réalisées relativement stable (baisse de 2% en 2016 par rapport à 2015).

Au cours d'une « séance » plusieurs actes peuvent avoir lieu.

↳ Le nombre d'actes

Les actes comprennent les « entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires : de l'enfant, de l'enfant accompagné de ses parents (ou responsable légal), des parents seuls (ou du responsable légal seul) ou de l'entourage de l'enfant. »⁴

En 2016 : 10 566 actes (C76) ont été réalisés sur l'ensemble des sites (Guéret-Aubusson-La Souterraine).

La répartition des actes sur l'ensemble des sites est la suivante :

- **47.5% de ces actes sont réalisés sur le site de Guéret**

L'augmentation de l'activité enregistrée sur le site de Guéret en 2015 ne se retrouve pas en 2016, l'activité (nombre d'actes) est maintenue avec une légère baisse constatée (0.75%).

Sur l'année 2016, il est à noter l'absence significative des psychomotriciennes [cf. mouvements de personnel].

³ Définition, selon Circulaire n°35 bis SS du 16 avril 1964 Fonctionnement général et financement des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques

⁴ Définition, selon CNSA- DGCS – Nomenclature du rapport d'activité des CMPP – Janvier 2016

- **24% de ces actes sont réalisés sur le site d'Aubusson**

L'augmentation amorcée en 2014 puis 2015 se maintient en 2016 mais de manière moins significative (+1.7%).

Il est à préciser que le site d'Aubusson ne bénéficie pas d'une mise à disposition d'un(e) enseignant(e) spécialisé(e), à l'inverse des sites de Guéret et la Souterraine malgré un besoin important.

Par ailleurs, la fermeture de l'antenne de l'hôpital de jour du pôle de pédopsychiatrie (déjà effective en 2015) à Aubusson ainsi que la restriction de l'ouverture du CMP-CATTP⁵ sur 2 jours par semaine a certainement un impact sur l'augmentation des consultations au CMPP. L'absence de pédopsychiatre sur le site d'Aubusson ne permet pas une offre suffisante en consultations pédopsychiatriques sur ce territoire.

- **28.5% de ces actes sont réalisés sur le site de La Souterraine**

Le site de la Souterraine enregistre une hausse de l'activité en 2016 (+10% d'actes).

La mise en place, entre autres, de prise en charge orthophonique en binôme, au-delà de l'intérêt thérapeutique, a permis de limiter l'attente en orthophonie sur ce site.

L'augmentation de l'activité interroge là aussi la couverture médicale du secteur de pédopsychiatrie sur ce territoire.

B.3 La nature des actes

La nature des actes proposés sera déterminée au moment de la synthèse.

Le temps de synthèse, véritable plus-value du CMPP, est le lieu d'une réflexion collective afin d'identifier les besoins de l'enfant et ses progrès, de définir ou de modifier la prise en charge.

Au moment de la synthèse d'accueil, les bilans réalisés durant la phase de diagnostic sont exposés et les thérapeutes échangent sur les modalités de la prise en charge à prévoir, si cela est nécessaire.

Plusieurs propositions peuvent être faites :

↳ **Les actes réalisés auprès d'enfants-adolescents et/ou de parents**

A l'issue de la phase de bilan, et après étude de la situation en synthèse, l'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité du médecin pédopsychiatre, proposera une ou plusieurs prise(s) en charge adaptée(s) aux besoins de l'enfant/adolescent :

- **Prises en charge individuelles :**

Prise en charge psychologique

Prise en charge en psychomotricité

Prise en charge orthophonique

Prise en charge psychopédagogique

⁵ Centre Médico-Psychologique pour enfants – Centre d'Activité Thérapeutique à Temps partiel- rattaché au pôle de Pédopsychiatrie de la Creuse

- **Prises en charge « en groupe » :**

Groupe « Conte » [Guéret-La Souterraine]

Groupe « Maturation » [Aubusson]

Groupe « Atelier écriture » [Guéret]

Groupe « Logico-mathématiques » [Guéret]

- **Prises en charge à destination des parents / parents-enfants :**

Thérapie Familiale [Guéret]

Guidance Parentale

↪ **Les actes dits « d'accompagnement »**

Le CMPP de la Creuse poursuit sa volonté d'ouverture sur l'environnement des jeunes accueillis en réalisant :

- ✓ Près de **1 220 contacts extérieurs**, dont près de 50% réalisés auprès du milieu scolaire (enseignants, RASED, psychologue scolaire), et plus de 20% avec les services de l'ASE/UTAS.

Ces échanges sont indispensables pour la mise en place de projet toujours plus adapté aux difficultés de l'enfant.

Le maintien du poste de référent de scolarité au CMPP de Guéret a permis de développer le travail partenarial avec les enseignants par des échanges multiples et une participation régulière aux équipes éducatives ou équipes de suivi de scolarisation.

↪ **Les actes réalisés hors les murs**

Il est à noter la poursuite de certaines conventions avec des orthophonistes libéraux en raison d'une liste d'attente importante.

En 2016 : 135 actes ont été réalisés par des orthophonistes libéraux, par le biais d'un conventionnement avec le CMPP.

En 2016, cinq des neuf conventions signées l'année précédente ont été poursuivies.

C. Description des enfants présents au 31 décembre 2016

Au 31/12/2016, **516 enfants (C143)** ont un dossier ouvert dont :

↪ **162 enfants (C145)** avec un diagnostic en cours

↪ **354 enfants (C146)** avec un traitement en cours

C.1 Répartition des enfants selon le sexe et l'âge

La répartition des enfants selon le sexe et l'âge est faite à partir des enfants dont le dossier est ouvert au 31/12/2016 soit 516 enfants.

La répartition est la suivante :

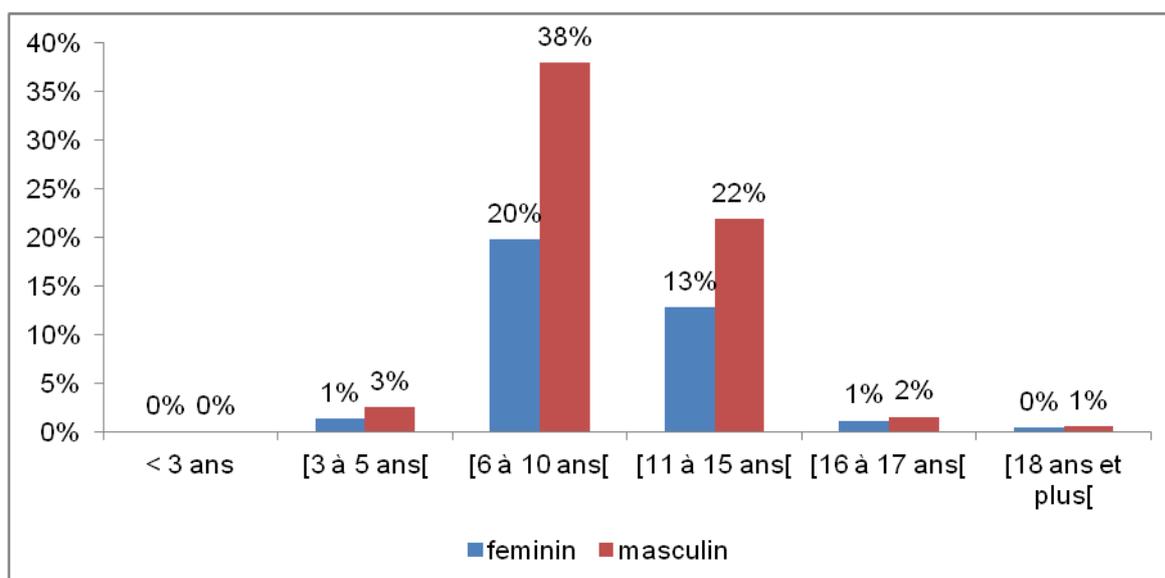


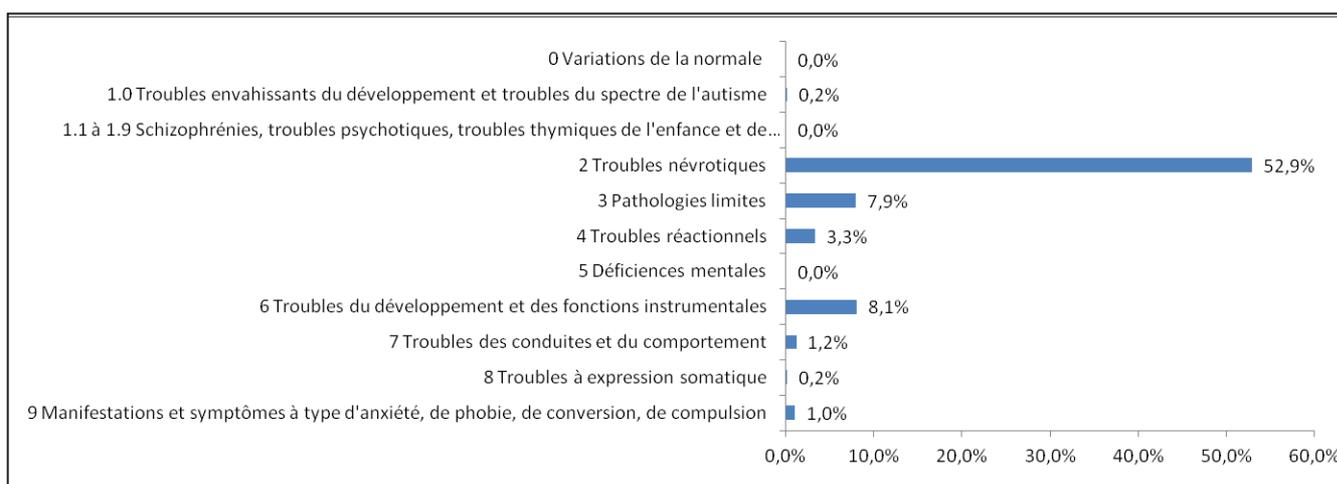
Figure 1 - Répartition des enfants présents au 31/12 par sexe et âge

- ⇒ On note que la tranche d'âge « [6 à 10 ans [» représente 58% des enfants accueillis avec une part plus importante de garçon (38% contre 20% de fille).
- ⇒ La moyenne d'âge en 2016 est de 9 ans (10 ans en 2015).
- ⇒ Au total, 65% des enfants accueillis sont des garçons.

C.2 Répartition des enfants selon le diagnostic

❖ Répartition des enfants présents au 31/12/2016 ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CFTMEA

Au 31/12/2016, 386 enfants ont un diagnostic établi selon les catégories cliniques CFTMEA dont la répartition (en %) est la suivante :



C.3 Enfants présents avec un dossier MDPH

Au 31/12/2016, on recense 49 enfants (D215) avec un dossier MDPH ouvert et connu.

Les médecins de l'établissement sont, dans la plupart des situations d'enfants suivis au CMPP, sollicités pour compléter le certificat médical de dépôt de demande de dossier MDPH. Notons cependant qu'il arrive que le CMPP ne soit pas informé de certaines situations d'enfants pour lesquels un dossier MDPH est en cours, notamment lorsque le certificat médical est complété par un autre médecin et qu'aucune demande de compléments d'éléments n'a été faite à l'établissement.

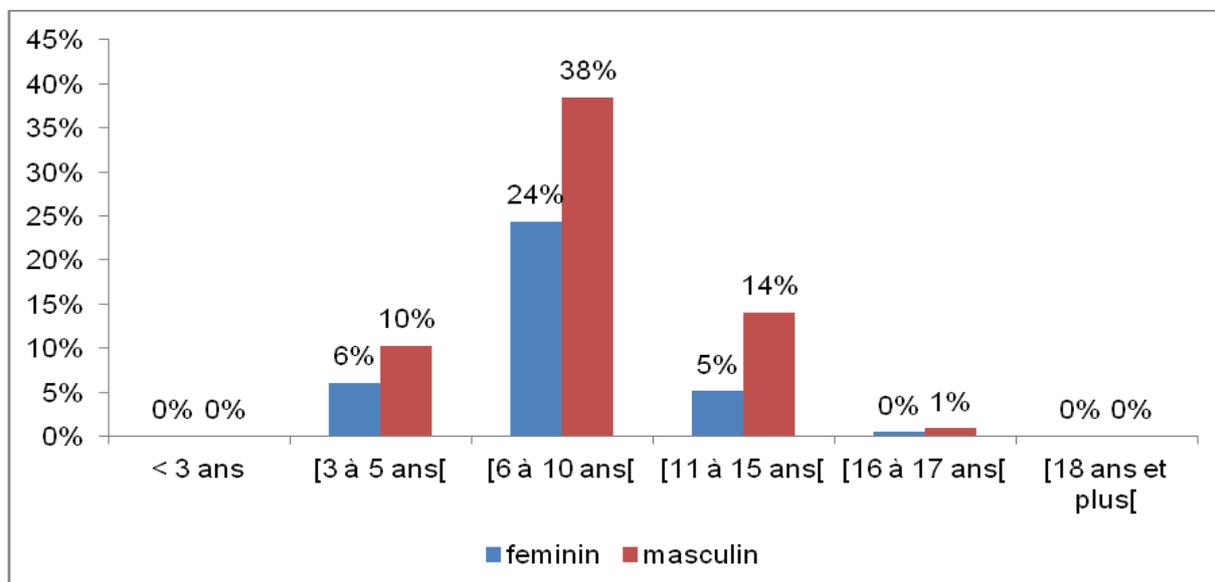
9

D. Caractéristiques des enfants entrés en 2016

⇒ 213 enfants et adolescents (C287 + E287) sont entrés au cours de l'année 2016.

D.1 Répartition par âge des enfants et adolescents à l'inscription

La répartition présentée ci-dessous est établie à partir du nombre d'enfants entrés dans l'année soit 213 enfants :



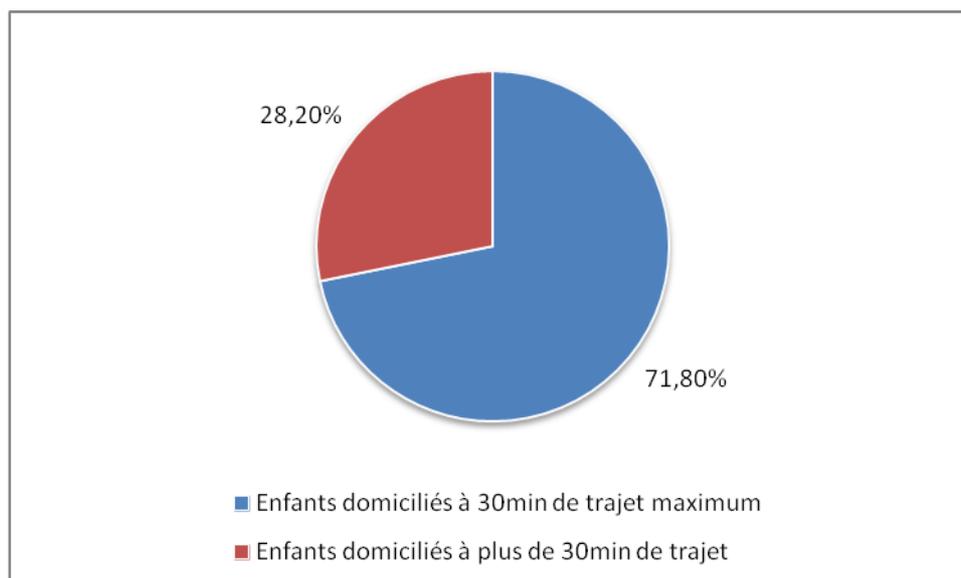
- ✓ La majorité des enfants entrés dans l'année ont entre 6 et 10 ans (62% des entrants).
- ✓ Aucun enfant de moins de 3 ans ou de plus de 18 ans n'est entré au CMPP dans l'année.
- ✓ Les garçons représentent 64% des entrants dans l'année.

D.2 Mode de scolarisation

Parmi les enfants entrés dans l'année 2016, **96.7% d'entre eux (D290) bénéficient d'une scolarisation ordinaire.**

D.3 Domiciliation et trajets

Temps de trajet des enfants de la file active 2016 :



10

E. Procédure d'accueil des enfants entrés en 2016

E.1 La procédure d'accueil

○ L'origine de la demande

Globalement, comme pour l'année 2015, il n'y a pas de variation importante. Près de **42% des inscriptions ont eu lieu sur conseil du milieu scolaire.**

○ La procédure d'accueil

La procédure d'accueil au CMPP de la Creuse est la suivante :

Inscription :

- ✓ A l'inscription, une fiche est remplie par les familles

Phase de diagnostic :

- ✓ Un rendez-vous avec l'assistante sociale permet d'affiner les connaissances de l'environnement de l'enfant

- ✓ Une consultation médicale avec un médecin Pédiopsychiatre permet de poser un diagnostic et de demander des bilans complémentaires, si besoin, auprès de l'équipe pluridisciplinaire pour compléter l'évaluation de la situation.
Dans certains cas, des bilans d'accueil peuvent avoir lieu avant la consultation médicale.
- ✓ Après mise en œuvre des différents bilans préconisés, une synthèse d'accueil fixera les propositions de prises en charge, si nécessaire, et seront soumises à l'accord des parents (ou représentants légaux).

Au cours des différentes étapes de l'accueil, les parents (ou représentants légaux) se verront remettre l'ensemble des documents obligatoires : livret d'accueil - règlement de fonctionnement - Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) - l'avenant au DIPC (qui sera complété avec la famille à l'issue de la synthèse (lors du compte-rendu) et fixera les modalités de prise en charge de l'enfant au CMPP).

Il est à noter l'existence d'une procédure d'accueil spécifique pour les enfants inscrits à l'issue d'un suivi CAMSP. Celle-ci a pour objectif de fluidifier le parcours de soins de l'enfant.

○ Le nombre d'inscriptions en 2016

En 2016, on recense **229 inscriptions au CMPP** de la Creuse réparties de la manière suivante sur les différents sites :

- Guéret : 103 inscriptions
- Aubusson : 50 inscriptions
- La Souterraine : 76 inscriptions

E.2 Les délais d'attente à l'accueil

❖ Les délais d'attente à l'accueil

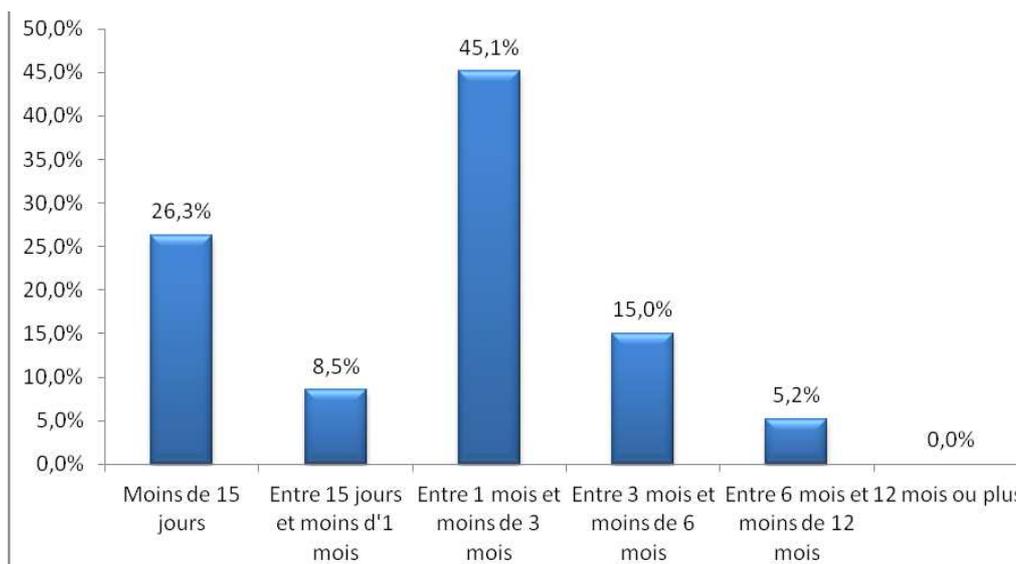


Figure 2 - % d'enfants selon l'attente entre la demande de RV et le 1er RV

Le délai d'attente pour obtenir le 1^{er} rendez-vous est relativement court, dans près de 90% des cas, le 1^{er} rendez-vous sera proposé moins de 3 mois après la demande.

Les délais d'attente sont cependant plus importants :

- pour débiter la phase de bilans auprès des thérapeutes
- pour débiter, à l'issue de la synthèse, la phase de traitement

Malgré des délais d'attente qui restent longs entre le 1^{er} rendez-vous et le début de la prise en charge, la baisse du nombre d'inscriptions en 2016 a permis de réduire l'attente, notamment sur le site de Guéret.

Constats : Persistance des longs délais d'attente précisés en 2015 notamment en ce qui concerne :

- ↳ L'orthophonie (bilans et prises en charge) essentiellement sur le site de Guéret.
- ↳ La psychothérapie (bilans et prises en charge) sur tous les sites mais plus particulièrement sur le site d'Aubusson.
- ↳ La psychomotricité (en lien avec des absences non remplacées).

12

F. Enfants sortis et fluidité des parcours

F.1 Enfants sortis dans l'année

❖ Nombre d'enfants sortis dans l'année

- ↳ **165 enfants (C336) sont sortis du CMPP au cours de l'année 2016 dont :**
 - ↳ 68.5% (D333) dans le cadre d'une fin de traitement concertée entre le CMPP, la famille et le jeune.
 - ↳ 23% (D334) par décision unilatérale de la famille et/ou de l'enfant.

❖ Durée de prise en charge des enfants sortis dans l'année

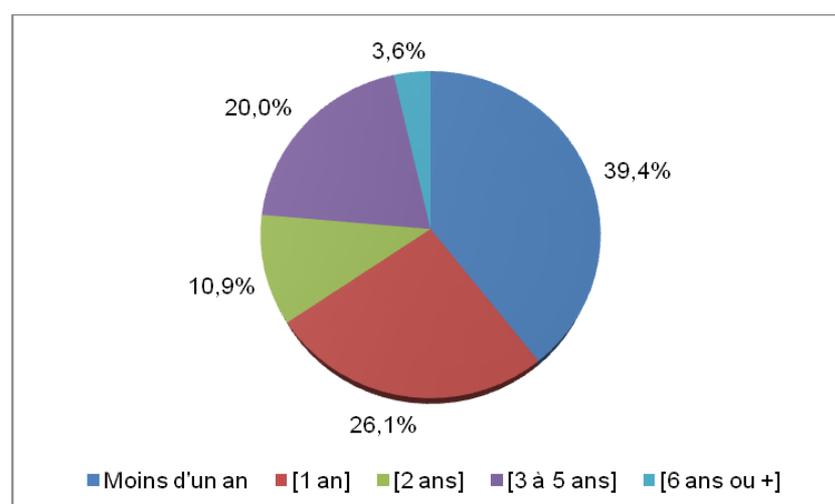


Figure 3 - Durée d'accompagnement des enfants sortis dans l'année

Parmi les enfants de la file active sortis dans l'année, 65.5% d'entre eux ont eu une durée d'accompagnement de moins de 2 ans.

F.2 Fluidité des parcours à la sortie

❖ Parcours envisagé après la sortie du CMPP

Parmi les 121 enfants sortis dans l'année dans le cadre d'une fin de traitement concertée :

- 87% d'entre eux ne présentaient pas de nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social
- 3.5% d'entre eux ont été orientés vers le CMP ou le CATTTP
- 1.8% d'entre eux ont été orientés vers le secteur libéral (orthophonie libérale)
-

Si nécessité d'orientation il y a, les enfants qui quittent le CMPP sont le plus souvent orientés vers le CMP ou le CATTTP. Dans ce cas, un relai est rapidement mis en place et facilité par la présence de la directrice médicale sur ces différents sites.

13

G. Ressources humaines internes

G.1 Le plateau technique

Au 31/12/2016, l'équipe du CMPP de la creuse est la suivante :

Personnels	En nombre de personnels	En ETP
Médecins Pédiopsychiatre (<i>dont temps de Direction Médicale</i>)	2	0.72
Directrice Administrative	1	0.66
Psychologues	7	5.25
Psychomotriciennes	2	1.59
Orthophonistes	4	3.00
Rééducateurs (Postes Education Nationale) Dont 1 personnel à 0.50 ETP « Référent Scolarité »	4	3.5
Assistantes sociales	3	2.24
Secrétaires Médicales	4	3.69
Secrétaire de direction	1	1
Agent d'entretien	1	1
Cadre de gestion	1	0.40
Secrétaire-comptable	1	0.34
TOTAL	31	23.39 ETP

- **Mouvements significatifs en 2016**

Mouvements/Départs :

- Le départ de la directrice administrative le 3 juillet 2016.
Remplacement effectif à compter du 1^{er} juillet 2016 (mois de tuilage en juin).
- Le départ de l'assistante sociale du CMPP d'Aubusson en congés individuel de formation à compter du 26 septembre 2016 (jusqu'au 31 mai 2017).
Remplacement réalisé.

Absences impactant l'activité :

- 3 mois non consécutifs d'absence d'une psychomotricienne [site de Guéret/Aubusson]
- 6 mois consécutifs d'absence d'une psychomotricienne [site de Guéret]
↳ Absences non remplacées

Par ailleurs, il est à noter des absences de deux secrétaires médicales de plusieurs mois consécutifs [5 mois sur le site de la souterraine en 2016 – 2 mois sur le site de Guéret en 2016]. Ces personnels ont été remplacés.

↳ **L'année 2016 est donc marquée :**

- ↳ **Par le changement de direction administrative en milieu d'année**
- ↳ **Par plusieurs absences qui ont impacté l'activité**

↳ **A noter :**

- ↳ **Le maintien des enseignants spécialisés permet de répondre de manière très adaptée aux besoins des jeunes pris en charge.**
- ↳ Le manque de temps de médecin reste à déplorer (4^{ème} année consécutive) mais l'organisation permet des temps de consultations et de présidence de synthèses sur les trois sites.

G.2 La formation continue en 2016

- **Tableau des formations 2016**

Formations	Personnels	Durée	Objectifs
« La rééducation du graphisme en orthophonie »	Une orthophoniste	2 jours	Permettre à l'orthophoniste de répondre à une demande de rééducation du graphisme avec des outils d'évaluation permettant d'établir un diagnostic précis.
« Impact des Mots et bienveillance »	Une secrétaire Deux psychologues Une orthophoniste	2 jours	Mieux appréhender l'impact des mots, mieux cerner les messages pouvant être perçus par autrui.

AFGSU Premiers secours	Une orthophoniste – Une secrétaire comptable – une assistante sociale	2 jours	
Une formation « Improvisation Théâtre » avait été acceptée pour deux psychologues mais cette formation a été reportée en 2017.			

Par ailleurs, les psychologues qui animent des groupes bénéficient d'une **supervision** à raison d'une fois par mois.

15

- **Conférences/ Journées d'étude / séminaires**

Plusieurs professionnels du CMPP ont participé à des colloques, journées ou conférences :

- **Colloque annuel régional CECCOF Formation « Part du Père, père à part – La paternité aujourd'hui »** (1 jour/ Limoges) : 6 bénéficiaires – psychologues, rééducateurs, assistantes sociales.
- **Conférence « Accueillir, soigner, éduquer les enfants de migrants. Se soucier des familles, quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent.... »** (1 jour/Limoges) : 1 bénéficiaire – orthophoniste
- **Journée thématique FDCMPP « Gouvernance associative et direction des établissements : quelles conséquences pour le travail mené auprès des personnes accueillies ? »** (1 jour/Paris) : 1 bénéficiaire – directrice administrative
- **Colloque « Journée Régionale/ Vivre ensemble l'Autisme »** (1 jour/Limoges) : 1 bénéficiaire – directrice administrative
- **Journée « Une réponse accompagnée pour tous : où en est-on en région Aquitaine Limousin Poitou Charentes ? »** (1 jour/ Angoulême) : 1 bénéficiaire – directrice administrative

G.3 Le travail institutionnel

- **Réunions institutionnelles/ réunions de fonctionnement**

En 2016, 5 réunions ont eu lieu sur les différents sites du CMPP : réunions institutionnelles ou réunions de fonctionnement.

Par ailleurs, comme chaque année, les personnels du CMPP ont participé à la « **réunion de rentrée** » qui se déroule en septembre où se retrouve l'ensemble des personnels de l'association Les PEP 23.

- **Poursuite des groupes de travail dans le cadre de la démarche qualité**

Dans le cadre de la démarche qualité et de la réécriture du projet d'établissement, deux groupes de travail ont été constitués :

- « Les pratiques auprès des enfants placés et leurs familles d'accueil »

- « L'ouverture de l'établissement vers l'extérieur [partenariat, décloisonnement, mutualisation] »

Chaque groupe s'est réuni une fois.

Le travail est à poursuivre.

Il est à noter la difficulté à organiser ces réunions avec l'ensemble de l'équipe et notamment avec les médecins. En effet, leurs temps de présence étant limités, nous privilégions les consultations et les présidences de synthèses.

- **Partenariat**

- **CMPP/ Secteur de Pédiopsychiatrie infanto-juvénile de la Creuse**

Des liens existent de fait entre le CMPP et le secteur. En effet, la directrice médicale du CMPP est également chef du pôle de pédiopsychiatrie infanto-juvénile. Cette « double casquette » facilite les échanges et les passages de relais entre structures.

- **CMPP/ Education Nationale (EN)**

Des liens de proximité existent entre le CMPP et l'Education Nationale au travers notamment :

Des postes d'enseignants spécialisés maintenus au sein du CMPP

Un poste de « référent scolarité » maintenu

La poursuite du travail commun sur la mise en place d'une convention entre le CMPP et les services académiques

Participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation et Equipes Educatives

- **CMPP/Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) de Bosgenet**

Un partenariat privilégié existe entre le CMPP et la MECS de Bosgenet en lien avec un travail mené avec l'Education Nationale.

- **CMPP/Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)**

A chaque fois que l'enfant présente un handicap, l'équipe du CMPP accompagne les parents dans les démarches auprès de la MDPH.

L'équipe du CMPP partage son expertise sur la situation de l'enfant avec l'équipe de la MDPH : Les médecins sont sollicités pour compléter les certificats médicaux et transmettre des éléments utiles à l'étude des dossiers (bilans, points de traitement).

- **CMPP/Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**

Un partenariat existe entre le CAMSP et le CMPP. Ces deux structures sont gérées par la même association et bénéficient d'une direction administrative commune. Par ailleurs, la présence de certains professionnels sur les deux établissements et l'existence d'une procédure de fluidité du parcours CAMSP/CMPP facilite les liens et le travail partenarial.

- **CMPP/Maison des Adolescents (MDA)**

Un partenariat existe entre le CMPP et la Maison des Adolescents. Les liens sont facilités par la présence d'un médecin pédiopsychiatre sur les deux structures ce qui facilite les passages de relais.

H. Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population

Le CMPP de la Creuse a une visée départementale. Trois sites permettent de répondre aux besoins des jeunes sur des bassins de population identifiés : Guéret, La Souterraine, Aubusson.



17

Figure 4 - Département de la Creuse (implantation géographique du CMPP ●)

Démographie et indicateurs démographiques, source INSEE, données STATISS

❖ Démographie

Données	AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	Creuse	FRANCE métropolitaine
Superficie en km ²	84 060	5 565	543 963
Population au 1er janvier 2012 - Recensement de population	5 808 594	121 517	63 375 971
Population au 1er janvier 2014 - Estimation de population (1)	5 867 448	120 156	63 920 247

Densité au 1er janvier 2014 en habitants / km ²	70	22	118
Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines en 2012 (2)	69,8	26,8	82,7
Naissances domiciliées 2012 définitives	59 647	998	788 603
Naissances domiciliées 2013 définitives	58 864	897	779 883
Décès domiciliés 2012 définitifs	60 807	1 929	557 286
Décès domiciliés 2013 définitifs	61 033	1 881	556 410

(1) Résultats provisoires arrêtés fin 2014

❖ Indicateurs démographiques

Indicateurs	AQUITAINE – LIMOUSIN- POITOU- CHARENTES	Creuse	FRANCE métropolitaine
Taux de natalité en 2013 - Naissances domiciliées pour 1 000 habitants	10,0	7,5	12,2
Taux de mortalité en 2013 - Décès domiciliés pour 1 000 habitants (1)	10,4	15,6	8,7
Taux de fécondité en 2013 - Naissances pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans	48,6	44,1	55,2
Taux mortalité infantile (1) - Décès de moins d'1 an / 1 000 naissances (moyenne 2011-2012-2013)	nd	2,8	3,3
Indice de vieillissement de la population en 2014 (1) - Nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans	97,3	148,6	74,5
Espérance de vie à la naissance en 2013 (1)			
Hommes	78,8	77,0	78,8
Femmes	85,1	84,1	85,0
Espérance de vie à 65 ans en 2013 (1)			
Hommes	19,0	17,9	19,0
Femmes	23,0	22,0	23,0

(1) Indicateurs sociaux Départementaux

I. Compte-rendu d'exécution budgétaire

- **Compte-rendu d'exécution budgétaire, tel que prévu au II de l'article R.314-50 du CASF :**

CMPP	Budget exécutoire 2016
Produits GI+GII+GIII	1 268 062.00€
Dépenses Groupe I	63 830.00€
Dépenses Groupe II	1 064 316.00€
Dépenses Groupe III	139 916.00€

J. Autres éléments utiles à la compréhension de l'activité du CMPP, données de contexte.

- **L'orthophonie et la problématique des « doubles prises en charge »**

Le CMPP de la Creuse fait face à un nombre croissant de demandes en lien avec l'orthophonie. Aujourd'hui, le site de Guéret est le plus touché avec des délais en orthophonie qui s'allongent.

Dans un même temps, nous sommes confrontés à des inscriptions d'enfants qui bénéficient déjà d'un suivi orthophonique en libéral mais pour lesquels un suivi pluridisciplinaire est nécessaire. Le refus de prise en charge de ces actes libéraux par la CPAM est préjudiciable pour ces enfants.

En effet, le CMPP finance des conventions qui impliquent un surcoût important. Si par ailleurs le CMPP finance ces séances, les transports de l'enfant pour se rendre chez l'orthophoniste libéral ne sont pas pris en charge.

La question se pose pour les prochains enfants accueillis qui bénéficient d'un suivi en libéral. Le CMPP s'interroge sur ses capacités financières à financer ces futures prises en charge.

Cette situation est d'autant plus alarmante que deux départs en retraite d'orthophonistes présentes au CMPP sont prévus d'ici 1 à 2 ans. Nous savons par ailleurs qu'il est aujourd'hui très difficile d'embaucher un(e) orthophoniste. Quant sera-t-il des possibilités de suivi pour les enfants accueillis ?

- **Le manque de médecins pédopsychiatres sur le département de la Creuse complexifie l'accès aux soins pédopsychiatriques sur le département et notamment au CMPP.**

Nous pouvons déplorer la faible présence des deux pédopsychiatres sur la structure (temps très partiel) rendant difficile la mise en œuvre d'une réponse rapide aux soins (*le délai d'attente pour une consultation médicale s'allonge*) quand, dans un même temps, les sollicitations auprès des médecins s'intensifient (*situations de plus en plus complexes nécessitant l'avis médical, nombre croissant de certificats médicaux à compléter pour des demandes auprès de la MPDH, Information préoccupante...*).

Cette problématique est d'autant plus alarmante qu'elle ne concerne pas uniquement le CMPP mais l'ensemble du secteur Pédopsychiatrique sur le département creusois.